

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2021

FORMATION SAGE-FEMME - (N° 4690)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 52

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 40 de Mme Chapelier

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Elle prend en compte la nécessité d'intégrer une formation sur le fossé entre les promesses faites aux patientes et la réalité, et d'informer les étudiants des conditions d'exercice de leur métier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les sages-femmes doivent être formées et prévenues sur le fossé entre les promesses faites aux patientes et la réalité.

« Il y a une prétention à être « un hôpital ami des bébé », c'est un label de bien traitante, mais ça réclame des moyens humains. Les patientes on leur vend du rêve « faites votre projet de naissance, accoucher sur le côté, par sophro, en acupuncture... Alors qu'en vérité on n'aura pas 5 minutes pour l'accompagnement. »

Nombre de sages-femmes qui ont témoigné nous ont expliqué ne pas pouvoir répondre aux attentes des futures mères, du fait des conditions de travail difficile qu'elles subissent. Cela peut créer une dissonance cognitive.

Ainsi, nous demandons que la formation prépare les sages-femmes à supporter ces situations.